



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23/11/2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 9/11/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30/11/2007

**Avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Poitou-
Charentes sur l'attribution de compensation et les rôles
supplémentaires de Taxe Professionnelle**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel
GENDREAU - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine
REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M.
Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme
Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Robert PLANTECOTE
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Alain GARCIA - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2007

Information - C-20070002

INFORMATION DU MAIRE

Avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du Poitou-Charentes sur l'attribution de compensation

et les rôles supplémentaires de Taxe Professionnelle

M. Alain BAUDIN ; expose :

Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 5 juillet 2007, la Ville de Niort a saisi la Chambre Régionale des Comptes du Poitou-Charentes au motif de l'absence de l'inscription au budget de l'exercice 2007 de la Communauté d'Agglomération de Niort d'un complément d'attribution de compensation au titre des années 2000 à 2007 pour un montant de 1 335 567.12 € et pour l'avenir 166 945.89 € par an.

Par lettre du 29 octobre 2007, la Chambre Régionale des Comptes a notifié, à la ville de Niort, son avis en date du 25 octobre 2007 dans lequel elle considère que la somme réclamée par la Ville de Niort constitue bien, pour les années passées et pour l'avenir, une dépense obligatoire. Elle ne retient pas, toutefois, les années 2000 et 2001 pour le calcul des sommes dues à la ville du fait de la prescription. Le montant accordé est donc de 1 001 675.34 €.

Dans son courrier, la Chambre Régionale des Comptes précise également qu'il doit être rendu compte de son avis à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion.

Vous trouverez également en annexe ce courrier et l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes